

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008118

Signataire : MG/VL

OBJET : Protocole de coopération entre Aubervilliers et Paris autour des enjeux et territoires communs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de protocole entre les communes d'Aubervilliers et de Paris,

Considérant les enjeux et les territoires communs pour lesquels les deux villes ont souhaité formaliser un partenariat.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre.

DELIBERE :

APPROUVE le protocole de coopération entre Aubervilliers et Paris et autorise le Maire à le signer.

le Maire

J. SALVATOR